



ARRETE MUNICIPAL N°1080

REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION

Le Maire de la Commune de PECQUENCOURT

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles
L.2211-1, L.2212-2, L.2212-5, L.2213-1, L.2213-6

Considérant qu'il y a lieu de prendre les mesures nécessaires pour assurer le bon déroulement
de la course cycliste organisée le 15 août 2021 par l'Haveluy Cyclo Club

ARRETE

ARTICLE I :

A compter du vendredi 13 août 2021 à 8h 00 et jusqu'au lundi 16 août 2021 à 17h00, le stationnement des véhicules
sera interdit sur le parking situé face au 145 rue Joseph Bouliez.

ARTICLE II :

Les véhicules en infraction seront mis en fourrière.

ARTICLE III :

Les services techniques, les services de police et de gendarmerie sont chargés chacun en ce qui les concerne de
l'exécution du présent arrêté.

Fait à PECQUENCOURT, le 9 août 2021

*Le Maire
Pour le maire et par délégation*

